



# Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION N° 233/2025

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Georges-sur-Eure,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-28 et L. 2213-1 ;  
Vu le Code de la Route et notamment son article L. 411-1 ;  
Vu l'article R. 610-5 du Code pénal ;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;  
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi du 07 janvier 1983,  
Vu le règlement de voirie du 14 décembre 1998 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,  
Vu la demande du 07 novembre 2025 de la société CIRCET ERI5280 TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY cédex (RHÔNE) représentée par Madame FONTENNE Pauline,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre les précautions utiles quant à ces travaux,

### ARRETE

**Article 1** : La rue Jean Moulin du n°10 au n°20 sera rétrécie par empiètement de chaussée, dans les deux sens de circulation pour des travaux de deux fouilles sous trottoirs et places de stationnement pour réparation de conduites, du 24 novembre 2025 au 8 décembre 2025.

**Article 2** : La signalisation de régulation de la circulation découlant des présentes prescriptions sera établie et mise en place par le demandeur, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.

**Article 3** : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié, conformément à la réglementation en vigueur :

- CIRCET ERI5280
- Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de THIVARS

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,  
Le 13/11/2025

Le Maire,  
Jacky GAULLIER